



• COMITE OPERATIONNEL - MATEO

MARDI 12 JUIN 2024



1. Le cadre de la feuille de route partagée sur la reconnaissance administrative du fonctionnement en DITEP
2. L'enjeu de mise à jour de l'outil Viatrajectoire



Agence régionale de santé
Occitanie



occitanie.ars.sante.fr
occitanie-sante.fr





Construction d'une feuille de route partagée

Les enjeux de cette démarche de travail

La transformation en DITEP, une démarche continue, portée en région Occitanie depuis 2018



Cadrage initial

- Un engagement interinstitutionnel territorialisé
- De janvier à juin 2019, des travaux de concertation en ligne et en présentiel lors de 13 ateliers départementaux
- Une convention cadre régionale signée le 9 décembre 2020 qui détermine les conditions de fonctionnement en dispositif pour la région



Mission d'Appui Technique aux Equipes d'Occitanie
Accompagne le déploiement en dispositif des ITEP

Déploiement d'une mission d'appui techniques aux équipes des DITEP

- Mission financée par l'ARS d'avril 2021 à avril 2023 et reconduite jusqu'à fin décembre 2024
- Portée par plusieurs associations de la région : ASEI-ARSEAA-RESO pour l'Occitanie Ouest et ANER-ARMEE DU SALUT pour l'Occitanie Est
- Missions : appui technique aux DITEP, formations, partage de pratiques, actions de communication, expérimentation activité, etc.
- Quelques données de bilan 06/22-06/23 : 49 journées de formation pour 237 professionnels des DITEP, 2 séminaires départementaux interinstitutionnels, 30 DITEP engagés dans l'expérimentation activité.



Parfaire la reconnaissance administrative du fonctionnement en dispositif

Besoin de formaliser le fonctionnement en autorisation unique rappelé régulièrement par les directions de DITEP, l'AIRe, l'équipe MATEO, les fédérations lors des GT d'évaluation du PRS 2

Besoin de proposer dans le même temps une cohérence dans la reconnaissance du fonctionnement en dispositif au sein de l'ensemble des outils de pilotage administratif du secteur.

Enjeux: simplifier, harmoniser, sécuriser



Construction d'une feuille de route partagée

Une démarche concertée avec les Organismes Gestionnaires et les DITEP, avec plusieurs principes clés :

Traiter de l'ensemble des sujets impactés par le sujet de l'autorisation unique, au sein de notre système de pilotage du secteur médico-social

- Autorisation
- Evaluation
- Indicateurs de suivi de la performance (tableau de bord ANAP)
- Budget
- CPOM
- Suivi des parcours Via Trajectoire

Ne sont pas traités à ce stade, en raison de démarches nationales en cours:

- Le sujet de l'activité
- Le sujet du dossier usager informatisé

Toutefois, notre feuille de route s'enrichira de ces deux éléments dès que les travaux nationaux auront abouti.

Identifier toutes les simplifications ou harmonisations possibles

- Enjeu de limiter la démultiplication des outils et démarches de suivi (suivi budgétaire, qualité, performance, parcours usager, à l'échelle du dispositif)
- Enjeu d'harmonisation entre dispositifs pour favoriser la lisibilité pour les usagers et l'analyse des données de suivi

Mobiliser le levier du CPOM pour valoriser la dimension qualitative du fonctionnement en DITEP et tout ce qui ne peut être ou est insuffisamment transcrit dans les modalités actuelles de comptabilisation de l'activité

- Valoriser la dimension qualitative du fonctionnement en dispositif
- Valoriser ce qui ne peut être traduit dans les modalités actuelles de comptabilisation de l'activité



La déclinaison de la feuille de route partagée sur la reconnaissance administrative en DITEP

Janvier 2024

Une
feuille de
route
régionale

- Grands principes par thématiques
- Annexes avec les modèles de document (arrêté d'autorisation, fiches actions CPOM, modèle fiche d'identité Via Trajectoire...etc)

- 2024-2025
- Formalisant le souhait de disposer d'une autorisation renouvelée
 - Indiquant le calendrier de mise en œuvre de l'ensemble des simplifications, harmonisations, reconnaissances contractuelles associés à cette nouvelle autorisation

Un document
type de
demande pour
les organismes
gestionnaires de
DITEP

Un courrier
de l'ARS

- 2024-2025
- Actant la reconnaissance administrative d'un fonctionnement en dispositif
 - Précisant la date prévisionnelle de modification de l'arrêté d'autorisation et actant le calendrier de mise en œuvre de l'ensemble des autres axes de modification administrative



L'enjeu de mise à jour de l'outil Via trajectoire

Rappels préalables sur la demande de reconnaissance administrative :

- La reconnaissance administrative doit s'inscrire dans le cadre d'établissements et services situés dans une même localité, et dont le rapprochement administratif présente une plus-value concrète dans le fonctionnement quotidien et la mise à disposition de prestations diversifiées auprès des enfants/adolescents/jeunes adultes accompagnés
- La reconnaissance administrative doit s'inscrire dans le cadre d'un projet d'évolution globale de la structure unique
- La reconnaissance maintiendra une identification des sites secondaires dans le cas où l'activité médico-sociale est exercée à partir de différentes implantations (lisibilité de l'offre et des implantations d'une activité MS) avec :
 - Un FINESS ET principal : Ce FINESS sera porteur du budget et sera le numéro de référence pour les démarches administratives
 - Le cas échéant, un ou des FINESS ET secondaire(s) : identification de tous les lieux et de l'offre, ces sites n'ont pas d'autonomie de gestion.
- D'un point de vue réglementaire, le DITEP ne constitue pas une catégorie de structure au sens de l'article L. 312-1 du CASF, l'autorisation unique relèvera donc d'une catégorie ITEP disposant des modalités d'accompagnement : internat, accueil de jour et prestation en milieu ordinaire



L'enjeu de mise à jour de l'outil Via trajectoire pour les DITEP

- **La description de l'offre repose sur 2 outils :**
 - le Répertoire opérationnel des ressources (ROR)
 - ViaTrajectoire, outil de suivi des orientations

- **La reconnaissance administrative du DITEP implique la modification de l'identification du DITEP dans l'outil d'orientation Via Trajectoire** (dans les 3 mois suivant la modification de l'arrêté, en lien avec l'équipe du GRADes)

- L'enjeu est de rendre lisible les réponses apportées aux enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiant d'une orientation MDPH ainsi que les disponibilités au sein de l'ESMS

- Dans l'attente de l'inscription du fonctionnement en dispositif au sein des outils nationaux (FINESS, ROR, VT), volonté de convenir de règles communes d'usage de Viatrajectoire pour garantir :
 - Une harmonisation de la description de l'offre des DITEP
 - Une harmonisation du processus de saisie d'une admission au sein de Viatrajectoire



En pratique : l'annexe 4 du dossier de reconnaissance administrative sur la mise à jour de Viatrajectoire



La mise à jour de la fiche d'identité du DITEP sur Via Trajectoire :

Elle permet aux usagers, aux familles et aux acteurs de l'écosystème de santé d'avoir une visibilité de la réalité de l'offre des DITEP sur le territoire avec :

- **Une dénomination harmonisée du DITEP** : DITEP + Raison Sociale + localisation du site principal si plusieurs sites géographiques. **Exemple** : DITEP- Les Platanes – Toulouse
- **Un descriptif harmonisé de l'offre des DITEP** précisant les modalités proposées et leur localisation afin de faciliter la compréhension du dispositif comprenant :
 - une partie commune détaillant ce qu'est un DITEP
 - une partie modulable où les DITEP peuvent décrire leurs particularités éventuelles : particularité territoriale, complémentarité entre ESMS sur les tranches d'âge, SESSAD lié par une convention à l'ITEP
- **Une harmonisation des types de droit et prestation associés à l'identification de l'établissement** pour garantir de recevoir les bonnes décisions d'orientation. Toutes les MDPH n'ayant pas mis en place les orientations DITEP, **il est nécessaire de cocher 3 types de droits et prestations (DITEP, ITEP et SESSAD)** pour garantir la réception de toutes les décisions d'orientation correspondantes, quelle que soit la pratique de la MDPH du territoire





En pratique : l'annexe 4 du dossier de reconnaissance administrative sur la mise à jour de Viatrajectoire

Harmoniser le processus de saisies des admissions

Harmoniser la saisie des entrées et des listes d'attente facilite le suivi dans la perspective de l'ouverture aux usagers (expérimentation DUA dans le département du Tarn et des Hautes-Pyrénées avec une généralisation à venir)

Choix de décrire la pluralité des modalités d'accompagnement dont peut bénéficier le jeune en fonction de ses besoins sur l'ensemble des sites du DITEP = 1 jeune peut ainsi être entré sur plusieurs sites en fonction des modalités d'accompagnement dont il a besoin.

Viatrajectoire a vocation à permettre la lisibilité de l'offre et du parcours du jeune aux usagers et à la famille en première intention.

Le CPOM sera l'outil qui permettra de suivre la file active réelle des DITEP.

Le GRADES vous accompagne dans l'utilisation de Viatrajectoire (et du ROR), avec une bibliothèque de fiches pratiques et un support disponible pour toute question, n'hésitez pas à les contacter !

viatrajectoire@esante-occitanie.fr



Merci de votre attention !